



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pièces et équipements

Question écrite n° 4512

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation de la société Someca Industries dont le siège est à Carcassonne (Aude). Créée en 1928, Someca Industries - en employant aujourd'hui 118 personnes sur le seul site de Carcassonne - demeure une pièce majeure de l'industrie du département de l'Aude. Cette entreprise - qui fabrique des équipements automobiles pour Renault, Nissan et PSA - ne fournit pas directement ces constructeurs, sa production étant achetée par des intermédiaires tels que Rieter Automobile pour Renault ou Treves pour PSA et Nissan. Someca Industries, malgré un chiffre d'affaires en hausse depuis 1991 et situé à 53 millions de francs en 1996, a successivement perdu 2,5 millions en 1995 et 1,1 million en 1996. Sur ces 6 dernières années d'exploitations, malgré des résultats bénéficiaires pour la moitié des exercices, les pertes cumulées dépassent 5 millions de francs. Ainsi, depuis le 30 juillet 1997, cette société se retrouve en redressement judiciaire avec une période d'observation de six mois. Pourtant, le carnet de commandes de Someca est plein, au point que cette entreprise a dû embaucher 25 salariés intérimaires pour les honorer. Mais, elle s'est trouvée dans l'obligation d'investir de manière conséquente afin de pouvoir répondre à cette demande et surtout, se trouve confrontée aux marges bénéficiaires les plus faibles en raison des tarifs imposés par les clients. Il apparaît essentiel, pour la survie de Someca Industries, que les partenaires majeurs de la construction automobile en France retrouvent une autre attitude avec cet équipementier. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin de préserver les intérêts des entreprises équipementières dans leur relations commerciales avec les constructeurs automobiles et leurs intermédiaires et par là même, de sauvegarder l'emploi dans ces petites unités industrielles.

Texte de la réponse

La société SOMECA Industries implantée à Carcassonne employait en 1996, 98 personnes pour un chiffre d'affaires de 53,1 millions de francs. Cette société en redressement judiciaire depuis juillet 1997 réalise des produits insonorisants, des tapis en caoutchouc pour l'industrie automobile et des produits pour absorption acoustique en mousse. 71,2 % du chiffre d'affaires est effectué dans le cadre de l'activité « caoutchouc », 23,6 % dans le cadre de l'activité « textile » et 5,2 % dans le cadre du négoce. La situation financière de la société SOMECA Industries a été préoccupante au cours des exercices 1992 à 1996. Les résultats notamment pour 1993, 1995 et 1996 se sont traduits par des pertes importantes. Cette situation peut être expliquée par un manque de compétitivité et une politique des coûts de revient inadaptée aux conditions du marché. Conscients de ces difficultés, certains des clients de SOMECA ont accepté, en octobre 1997, un relèvement significatif des prix consentis à la société. Enfin, la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Languedoc-Roussillon, à l'invitation de la Trésorerie générale, propose la réalisation d'un audit centré sur la performance industrielle et l'organisation du management afin de concourir au redressement de l'entreprise. Ce diagnostic, qui permettrait d'apprécier le potentiel industriel et humain de l'entreprise, sa valeur de reprise et la validité des scénarios de poursuite d'activité, ne peut cependant être réalisé qu'avec l'accord de l'entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4512

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3398

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4382